

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

**Date de convocation : 22 juin 2023**

**François NEBOUT empêché**

**MEMBRES PRESENTS :**

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,  
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,  
Frédéric CROS À Sabrina BURON,  
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

**MEMBRES ABSENTS :**

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-053- Finances - Budget Ville - Compte de gestion 2022

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'Angoulême. Le compte de gestion 2022 établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune déduction faite des reports d'investissements.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune :

### Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice : 679 560,35 €
- Résultat reporté : 1 240 520,73€
- Résultat global de clôture 2022 : 1 920 081,08 €

### Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice : 89 778,94 €
- Résultat reporté : - 1 346 999,48 €
- Résultat global de clôture 2022 : - 1 257 220,54€

**Et autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

**Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.**

Pour le maire empêché  
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET